

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/01/24-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : convention de reversement dans le cadre de la cotutelle
de l'UMI AMU-CNRS-MIT**

Le conseil d'administration approuve la convention entre le Centre National de la Recherche Scientifique et Aix-Marseille Université ayant pour objet d'acter le reversement par AMU au CNRS de sa contribution financière au fonctionnement de l'UMI 3466 Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment « MSE » dont AMU est devenue co-tutelle à compter du 1^{er} juin 2016.

Cette délibération est adoptée par voix 32 pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 24 janvier 2017

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

